

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSÉ représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/4

Sur le rapport de M. Pierre MINGAUD

Approbation de la démarche d'actualisation du Plan d'action de développement durable « Agenda 21 » – Réponse à l'appel à candidature de l'ARPE

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé en 2009 dans l'élaboration de son Agenda 21-Plan Climat Energie Territorial (PCET). Déjà reconnu en 2007 puis en 2013 « Agenda

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160622-CT4-220616-4-DE Date de télétransmission : 13/07/2016 Date de réception préfecture : 13/07/2016

21 local » par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour sa démarche, le Conseil de Territoire souhaite actualiser sa démarche et son plan de développement durable « Agenda 21 ».

Cette démarche s'appuie sur cinq principes : un pilotage organisé, la participation des acteurs, la transversalité, l'évaluation et une démarche d'amélioration continue. Elle recouvre des domaines d'actions en lien avec les compétences de la collectivité afin de répondre aux grands enjeux d'un développement durable.

Cette démarche constitue un acte politique fort, d'arbitrage des enjeux du territoire dans la recherche d'un équilibre entre les besoins environnementaux, sociaux et économiques. L'Agenda 21 est en effet un outil de planification et de communication stratégique pour le territoire.

Ainsi, il est proposé d'approuver la démarche d'actualisation du plan d'action « Agenda 21 » portée par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre de l'appel à candidature de l'Agence Régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) « pour mettre en œuvre un plan local de développement durable ou un agenda 21 local » (cf dossier de candidature joint).

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 2014-58 du 2 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant

- L'intérêt d'actualiser le plan d'action du Conseil de Territoire en matière de développement durable.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'approuver la démarche d'actualisation du Plan d'action de développement durable « Agenda 21 » du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre de l'appel à candidature de l'ARPE.

Adoptée à l'unanimité

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-4-DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016